

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 57

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'ouvrent aux jeunes filles qui s'en contentent aucune autre carrière que celle de l'enseignement. M^{me} Pichon-Landry analyse l'avant-projet de la Commission et les rapports des groupes de l'Union. Une discussion fort animée s'élève à propos des réformes proposées. Chacun désire évidemment que les jeunes filles puissent, comme les jeunes gens, se préparer au baccalauréat sans hâte, sans travail supplémentaire, en suivant un programme d'étude normalement composé. Mais l'enseignement secondaire masculin est loin de sembler parfait. M. Louis Marin en montre les défauts; il lui reproche d'être trop morcelé; il regrette l'importance attribuée au latin, tandis que M^{lle} Clément, professeur agrégé de lycée, réclame l'identification absolue des programmes. Il y a, dans la salle, des professeurs femmes, parmi elles, il en est que la guerre a appelées dans les lycées ou collèges de garçons. Toutes suivent passionnément le débat.

Le Congrès demande enfin :

Qu'en attendant les réformes nécessaires qui s'imposeront certainement à l'enseignement secondaire masculin, la préparation aux baccalauréats soit établie officiellement dans les établissements de l'Etat aux mêmes conditions pour les deux sexes.

* * *

Miss Christabel Pankhurst assistait à notre Congrès. Elle accepta de prendre la parole. Les Anglaises ont la promesse du gouvernement d'être bientôt électrices pour les élections politiques. Elles sont plus près que nous du but. Miss Christabel Pankhurst nous montra comment la victoire remportée par la cause féministe dans un pays aidait les femmes des autres pays. Les Anglaises considèrent le bulletin de vote comme la source de devoirs nouveaux et de grosses responsabilités. C'est pourquoi elles veulent l'obtenir.

Les Françaises ont, elles aussi, la conviction qu'il est de l'intérêt du pays de leur donner le droit du suffrage. Elles ont chaleureusement applaudi les sages paroles de Miss Christabel Pankhurst.

Les quelques minutes de suspension de séance qui nous furent accordées vers 4 heures furent les bienvenues des journalistes présents. Ils interviewèrent après avoir photographié, ils prirent copie des vœux... Nous songions au temps où nous avions tant de peine à atteindre une presse indifférente... Il y a quelque chose de changé! Le Congrès de Paris montre le chemin parcouru, les progrès réalisés dans l'opinion. C'est un encouragement à poursuivre la tâche.

Pauline REBOUR,
secrétaire générale adjointe de l'U. F. S. F.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

ANDRÉ DE MADAY, professeur à l'Université de Neuchâtel: *Les femmes et les tribunaux de prud'hommes*. 1 brochure: 75 cent. Neuchâtel, Attinger, éditeur.

La question des prud'hommes, après un temps d'accalmie, s'est de nouveau posée cette année dans plusieurs cantons suisses, et a été de ce fait réinscrite à l'ordre du jour des préoccupations féministes. A Bâle et à Neuchâtel, les femmes ont obtenu plein succès à cet égard; à Zurich, où les femmes sont éligibles, mais non pas électeurs (disposition pour le moins bizarre!), des élections ont eu dernièrement lieu, qui ont fait entrer neuf femmes dans ces tribunaux professionnels. Enfin, comme le savent les lecteurs de ce journal, la loi neuchâteloise va être prochainement appliquée, et les féministes de ce canton travaillent avec ardeur pour que des femmes soient portées comme candidates sur les listes, tant patronales qu'ouvrières, et d'autre part pour que toutes les femmes remplissent leurs devoirs civiques en participant au scrutin.

Le moment était donc propice à la publication d'une étude d'ensemble du sujet, et nous pouvons féliciter et remercier M. de Maday d'avoir groupé dans sa brochure, de façon claire et avec une abondante bibliographie à l'appui, les renseignements souvent épars, différents suivant les législations cantonales, dont quiconque se préoccupe peu ou prou de féminisme a constamment besoin. L'étude débute par des indications sur l'organisation et le fonctionnement de ces tribunaux, notions qui manquent souvent de netteté dans bien des esprits, puis passe en revue les pays qui ont admis les femmes, soit à siéger dans ces tribunaux, soit à y nommer leurs représentants, soit encore à y posséder l'électorat et l'éligibilité. Ces pays sont au nombre de sept actuellement, parmi lesquels il faut citer l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France et l'Italie; notons, en passant, que les tribunaux de prud'hommes sont totalement inconnus, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, dans les pays anglo-saxons. La partie essentielle de la brochure est réservée à la question des prud'hommes en Suisse, et les avatars et les péripéties de notre fameuse loi genevoise y sont exposés tout au long, rappelant les souvenirs d'une campagne féministe, belle malgré son insuccès, pour l'éducation politique qu'elle nous donna! A Zurich, la loi accordant aux femmes l'éligibilité sans l'électorat date de 1911, et a été appliquée, comme nous venons de le voir; à Neuchâtel et à Bâle, enfin, ces premières lois féministes sont plus récentes encore.

Très solidement documentée, cette brochure, due à la plume d'un de nos fervents féministes suisses, a sa place marquée dans les collections et les bibliothèques des associations féministes et professionnelles, et elle sera le *vade-mecum* indispensable de toutes celles qui mèneront tôt ou tard campagne pour cette réforme de vraie démocratie.

E. Gd.



Association nationale suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Charmante Assemblée générale tenue à Coppet, le dimanche 17 juin, favorisée par un beau temps d'été, juste rafraîchi par un court orage. Grâce à M^{me} Kather, notre trésorière, tout avait été combiné à la perfection, la salle fleurie de roses; le thé abondant... et avec du sucre à discrétion!! Après le rapport présidentiel, qui a rendu compte de l'activité du Comité, tant dans le domaine de la propagande que dans celui des revendications plus directes, on a entendu le rapport financier, et on a dû constater, non sans mélancolie, qu'il est impossible à une société d'être très active, sans grever lourdement son budget! M^{lle} Guibert a présenté un court rapport sur l'assemblée suisse des 12 et 13 mai, à Lausanne, qui a introduit une longue discussion au sujet d'un article des statuts centraux; puis on a revisé l'article des statuts genevois fixant la cotisation des membres de façon à faire supporter à ceux-ci, et non à la caisse de l'Association. L'augmentation de la cotisation des Sections à la caisse centrale. Mair la *great attraction* était la question du suffrage municipal et le projet de loi de M. Guillermin, sur lequel la présidente a donné les renseignements que connaissent déjà les lecteurs du *Mouvement*, et pour lequel elle a engagé tous les membres à faire campagne. Une collecte immédiatement organisée a rapporté 50 fr., ce qui permet de créer un fonds spécial; la cueillette des signatures pour la pétition marche de façon encourageante. Rappelons à ce propos que, pour avoir des listes de pétition pendant l'été, on peut s'adresser, *par écrit*, soit à la présidente, M^{me} Gourd, à Pregny, soit à M^{me} Bernard-Gentel, à Céligny. Le Comité a été réélu, trois membres nouveaux, M^{mes} Schreiber-Favre, avocate, et Preis, et M. Edmond Privat, remplaçant trois membres démissionnaires. — Le Comité, réuni le 25, a constitué son bureau de la façon suivante: M^{lle} Gourd, présidente; M. de Morsier, vice-président; M^{lle} Guibert et M^{me} Schreiber-Favre, secrétaires; M^{me} Kather, trésorière. — Enfin, pour clore dignement son activité avant les vacances d'été, notre Association a encore organisé le 26 juin, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance de propagande spécialement destinée aux demoiselles de magasin, où M. Edmond Privat a répété avec grand succès sa conférence sur *la Femme et la Vie moderne*.

E. Gd.